



L'USEP dans l'Eure en 2021-2022



I/ Présentation générale

Tout en continuant sa politique de découverte, d'initiation et de développement des pratiques innovantes et des activités physiques et sportives traditionnelles, **le Comité Départemental USEP de l'Eure** continue de recentrer ses activités vers :

- la réaffirmation du sport scolaire et de la rencontre sportive associative scolaire;
- la dynamisation et l'accompagnement d'une réelle vie associative sur l'ensemble du territoire. L'implication de l'élève et de l'enfant est au cœur de sa pratique ;
- le développement des axes transversaux que sont la santé, le développement des Assemblées d'Enfants, la prise en compte des handicaps et la sensibilisation au développement durable et solidaire.

Il est pour cela conventionné avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, habilité par le Ministère de la Santé, des Sports et de la Vie associative, soutenu par le Conseil Départemental de l'Eure et ses autres partenaires.

Nous proposons à celles et ceux qui se reconnaissent dans ces objectifs et ces démarches de nous rejoindre au travers d'une de nos associations USEP.

Une école peut également faire le choix de créer sa propre association. Cette démarche permet de placer l'enfant au cœur de la vie associative de l'école en étant acteur dans l'élaboration des projets. Cela correspond également à une volonté ministérielle notamment dans l'optique de la labellisation « génération 2024 » en lien avec les jeux de Paris 2024. L'USEP accompagnera de manière accrue humainement et financièrement les associations d'écoles.

Dans ce cas, n'hésitez pas à vous rapprocher des Conseillers de circonscription et de votre délégué USEP 27 (apport d'outils et accompagnement humain)

Vous pouvez suivre l'USEP 27 sur son site départemental

<https://eure.comite.usep.org/>

Twitter @USEPEure et Facebook.

II/ Intervention des éducateurs et développement de projets sportifs

Dans tous les cas, les adhérents trouveront un soutien aux projets sportifs qu'ils seront appelés à construire :

- **Un accompagnement humain (voir aussi document « C. Interventions et projets USEP 2021-2022 » avec les annexes 1 et 2 de ce document)**

L'appui d'éducateurs sportifs USEP pour le développement d'un projet sportif (matériel et dossiers pédagogiques mis à disposition) et pour la réalisation de projets associatifs et sportifs articulés autour de la rencontre sportive.

La présence du délégué départemental : pour le développement de la vie associative, les débats et congrès d'enfants et pour des dispositifs particuliers tels que Génération 2024.

L'aide des référents USEP d'association ou de secteur, qu'ils soient CPC EPS ou non pour le lien entre pratique EPS et rencontre sportive scolaire.

Le cœur du projet de l'USEP est la rencontre sportive scolaire. Nos missions doivent s'articuler autour de ce concept en veillant à considérer l'élève comme le principal auteur et acteur de sa pratique.

Chaque année sont organisées des rencontres à des échelles variables :

- Rencontres départementales à l'initiative du comité départemental
- Rencontres de secteur à l'initiative des associations locales et de leur référent de secteur
- Rencontres intra ou inter-écoles à l'initiative des adhérents licenciés
- Rencontres avec les familles et les membres de la communauté éducative

La présence du délégué ou des éducateurs sportifs se justifie donc par la mise en œuvre d'un projet de rencontre sportive associative. voir document « C. Interventions et projets USEP 2021-2022 »

L'USEP 27 s'inscrit dans le projet de développement de l'USEP nationale, comme toute fédération sportive. C'est sur la base de ce projet de développement que nous obtenons le soutien de nos partenaires institutionnels et financiers.

Il existe des cahiers des charges auxquels nous devons répondre. Si chaque association bénéficie d'une relative autonomie, certains projets devront s'inscrire dans le cahier des charges en lien avec les actions et événements nationaux :

Ex : ANIM'CROSS ANIM'ATHLE P'TIT TOUR USEP OLYMPISME MATERNELLE EN JEU

<https://usep.org/index.php/category/actions-nationales-partenariales/>

<https://usep.org/index.php/category/operations-nationales/>

Les classes refusant le fonctionnement choisi par le comité USEP 27 ne pourront bénéficier d'une intervention, sauf éventuellement de celle d'un comité partenaire pour des interventions à la séance.

➤ **Un accompagnement matériel :**

- **Le prêt de matériel sportif** : en dehors d'un module accompagné pour les nouveaux adhérents ou de la mise en œuvre d'un projet, du matériel sportif pourra être prêté (sous réserve de disponibilités) par la délégation (Evreux) ou par les associations de rattachement.

<https://eure.comite.usep.org/2020/03/31/materiel/>

- **Une documentation pédagogique** : des fichiers, dossiers, revues (En Jeu), pouvant vous aider dans la mise en place de vos activités, sont disponibles à la délégation et sur le site.

<https://eure.comite.usep.org/2020/03/31/ressources-pedagogiques/>

➤ **Un accompagnement financier :**

- **Pour les rencontres départementales ou de secteur** (calendrier à la rentrée)
- **Un accompagnement sur les manifestations nationales** que nous déclinons départementalement : P'tit Tour, Anim'athlé, rencontres maternelles...
- **Un soutien financier** : chaque association USEP du département va continuer de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ses projets sportifs (financement de transports, achat de matériel).
- **Une aide spécifique faisant l'objet d'un soutien partenarial financier supplémentaire pour les associations d'école labellisées Génération 2024.**

ATTENTION :

- **POUR L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS (Voir « Mon engagement 2021/2022 »)**
Le montant de l'aide pour chaque association est calculé selon une base forfaitaire fixe et une part variable liée au nombre réel d'adhérents.
- **POUR LES ASSOCIATIONS D'ECOLE :**
La part fixe forfaitaire est calculée de la manière suivante :
300 euros X (% d'enfants licenciés usep dans l'école)

Cette année, nous nous engagerons dans les projets suivants qui demeureront prioritaires.

- **Olympisme et « Labellisation Génération Paris 2024 »**
- **L'organisation de « Classes sportives, culturelles et associatives »** : voir document « D. Semaine sportive et culturelle 2021 2022 ». Les classes intéressées sont invitées à prendre contact très rapidement avec le délégué départemental après avoir pris connaissance de la plaquette de présentation jointe.

Les classes inscrites en 2020 2021 qui n'ont pu bénéficier de ce projet seront prioritaires en 2020-2021 si elles se présentent à nouveau.
- **Le p'tit bal maternelle** : voir document « E. courrier p'tit bal maternelle 2021 2022 ». Pratique de danses collectives, rencontres entre écoles et rencontre avec les familles au sein de l'école
- **Maternelle en jeu (jeux d'opposition et rôles sociaux)**
<https://usep.org/index.php/2018/01/31/a-lusep-la-maternelle-entre-en-jeu/>
- **Le p'tit tour USEP** : une nouvelle proposition de rencontres avec des étapes « phares » dans le département. <https://usep.org/index.php/2018/02/05/le-ptit-tour-usep-2018/>
- **Anim'athlé et l'anim'cross** : avec l'organisation de cross « innovants » coopératifs et s'inscrivant dans une logique « sport santé » bien spécifique à l'USEP

<https://usep.org/index.php/2018/03/11/a-lusep-lathle-ca-se-vie-2018/>

- **Les E-défis et les E-Rencontres** : Bien que nous espérons une amélioration certaine du contexte sanitaire permettant des rencontres en présentiel, nous proposerons à nouveau des formats de rencontre à distance qui favorisent des échanges associatifs.

Rappel : chaque classe affiliée à l'USEP peut avoir le souhait de monter un projet pédagogique de classe ou d'école autour des APSA, avec ou sans sortie scolaire avec nuitée. Nous pouvons vous conseiller mais la priorité des éducateurs sera de vous accompagner sur les dispositifs cités ci-dessus.

Nous pouvons également accompagner la réflexion des écoles sur leur projet USEP en lien avec la rédaction du nouveau projet d'école l'an prochain.

III/ Rejoindre l'USEP27 en 2021-2022

A/ Mon engagement

Niveaux d'engagement	Formalités et coût	Les apports de l'U.S.E.P
<p>1/ Je rejoins une association USEP existante pour participer à des actions USEP locales, départementales ou régionales</p>	<p>Je prends ma licence adulte (20.31 € : avec assurance) et je licencie chaque enfant de ma classe :</p> <p><u>Coût:</u> (avec assurance) :</p> <p>6.18 €/enfant de maternelle</p> <p>6.53 €/enfant de l'élémentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer aux rencontres USEP organisées par le Comité Départemental avec ou sans ses partenaires ou par une association d'école(s) ou de secteur ▪ Bénéficiaire de l'accompagnement d'un éducateur sportif USEP dans les conditions décrites dans ce document. ▪ Bénéficiaire du prêt de matériel (de la délégation ou des associations) pour la mise en place d'autres modules, dans le cadre d'un projet, sous réserve de disponibilité. ▪ Bénéficiaire d'une aide financière pour la réalisation des projets sportifs de l'association USEP dans une enveloppe définie et communiquée à chaque association lors du premier trimestre. ▪ S'inscrire sur un projet USEP (classes sportives, culturelles et associatives, p'tit bal maternelle, Olympisme...) ▪ Participer aux actions de formation pour adultes (doc F.)
<p>2/ Je souhaite créer une association d'école ou inter-écoles pour initier des actions locales et/ou participer à des actions départementales ou régionales</p> <p>(ou renouveler l'affiliation de mon association)</p>	<p>Voir niveau 1</p> <p>+</p> <p>Création d'une association d'école(s)</p> <p>Affiliation USEP : 19.35</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apports identiques à ceux du niveau 1. + ▪ Bénéficiaire d'une aide à la mise en place de la vie associative avec la présence du délégué départemental ▪ Bénéficiaire de dispositifs réservés aux associations d'école. ▪ Développer les assemblées et congrès d'enfants ▪ Bénéficiaire d'une aide financière « part fixe » <p>En 2021 / 2022,</p> <p>Pour les <u>associations d'école</u>, la part fixe de l'aide du CD sera calculée ainsi :</p> <p style="text-align: center;">300 euros X (% de licenciés usep dans l'école)</p> <p>Pour les <u>associations de secteur</u> : 250 euros de part fixe</p>

B/ Envoi des documents pour les demandes de licences

(Voir document « B. bordereau de licences enfants et adultes 2021 2022 »)

Chaque classe intéressée par le projet USEP doit adhérer à une association :

Pour cela, il faut nous renvoyer **par voie numérique uniquement** vos listes d'élèves et d'adultes, ainsi que le bordereau de commande, **si possible pour le 24 septembre 2021 afin de faciliter l'enregistrement.** N'hésitez pas à nous appeler en cas de doutes.

ATTENTION : RAPPEL

Comme l'an passé, toutes les licences doivent être nominatives. **Les listes sont donc indispensables.**

Les listes d'élèves doivent être envoyées sous format numérique (**pas d'envoi papier**) sous format **excel** ou par extraction sur « Onde » en format **.CSV**

Une liste par niveau ou par classe

Pas de liste sous format word ou PDF qui ne peuvent être traitées avec notre logiciel d'enregistrement.

Seront précisées en majuscules les informations suivantes :

NOM, Prénom, date de naissance (format JJ/MM/AAAA), sexe (F ou G).

L'USEP nationale précise que ce sont ces licences nominatives qui permettent au licencié d'être assuré.

Si nous ne recevons pas les listes dans le format nécessaire, aucune intervention des éducateurs ne sera possible, les enfants ne seront pas enregistrés et ne seront pas assurés.

Il n'est pas indispensable d'attendre le financement (parents, coopérative, commune, communauté de communes...) pour les envoyer. Une facture vous sera envoyée dans tous les cas, que vous réglerez par la suite si le règlement n'est pas joint.

Chaque association constituée (ou en cours de constitution) doit s'affilier à l'USEP :

Pour cela, chaque correspondant doit renvoyer à la délégation le feuillet bleu « I. demande d'affiliation d'une association »(envoyé pré-rempli par la ligue en début d'année scolaire, ou disponible non rempli à la délégation pour les nouvelles associations). Ce feuillet doit être signé par le président de l'association.

Pour la création d'une association d'école, n'hésitez pas à joindre votre CPC EPS ou à me contacter directement par mail usep27@laligue.org

L'envoi de ce document d'affiliation d'une association doit être effectué **avant le 2 octobre 2020**

A partir de la mi-octobre, chaque école (ou classe) adhérente recevra ses cartes de licences USEP individuelles. Si un retard de réception est constaté, il peut être dû à un délai nécessaire pour enregistrer les demandes mais lorsque tous les documents sont reçus par nos services, vous pouvez vous engager sans souci dans vos activités USEP.

IV/ Pour démarrer les activités en 2021-2022

Vous pouvez d'ores et déjà (en juin) formuler votre demande d'intervention en nous retournant les **annexes 1 et 2 du document « C. interventions et projets USEP 2021 2022 »**. Cela permet au délégué et aux éducateurs d'anticiper sur les calendriers. **Néanmoins, notre présence au sein de l'école ne pourra avoir lieu que lorsque nous aurons reçu les listes d'élèves sous format numérique à la rentrée scolaire.**

Les classes ou écoles qui n'ont pu bénéficier d'une intervention (ou d'une intervention partielle) en 2020-2021 seront calées prioritairement dans l'agenda des éducateurs. Pour cela, merci de renvoyer très tôt vos demandes.

Ne tardez pas alors à **contacter l'éducateur USEP** qui intervient habituellement sur votre secteur :

- Associations des circonscriptions d'Evreux, Association des Trois Forêts, de Saint-André, du Neubourg, de Bernay et de Pont Audemer : Arnaud Clément, 06.22.09.32.52, usep.arnaud.c@gmail.com
- Associations des Trois forêts et associations des circonscriptions de Louviers, de Val de Reuil, des Andelys et de Vernon : Grégory Burle : usep27.gregory.b@gmail.com

Les secteurs d'intervention des éducateurs ne sont pas « figés ». Pour différentes raisons, un éducateur peut être amené à intervenir sur un secteur différent.

Important : Tenez informé votre référent d'association de votre inscription (CPC EPS ou autre)

N'hésitez pas à nous contacter selon vos besoins ou vos interrogations !

Le délégué départemental USEP

Olivier HUREL

06 84 12 43 17

Usep27@laligue.org